

**Mulhouse**

## Contrat engagement jeune : 2000e signature pour Sémaphore

Dans le cadre du projet « Jeunes en rupture », la 2 000<sup>e</sup> signature du Contrat engagement jeune (CEJ) de la mission locale Sémaphore s'est déroulée vendredi 2 août. Ce dispositif, mis en place en 2022 par le gouvernement, permet un accompagnement intensif pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans, afin de les guider vers l'emploi ou la formation.



Noémie, qui bénéficie du Contrat engagement jeune (CEJ), va participer à environ 20 heures d'activités par semaine. Photo Leo Vallori

Noémie, âgée de 18 ans, était en CAP cuisine depuis 2 ans. Mais sa formation ne lui convenait plus et elle souhaite aujourd'hui se réorienter. Repérée par l'association régionale spécialisée d'action sociale (ARSEA), elle a signé, vendredi 2 août, le 2 000<sup>e</sup> Contrat engagement jeune (CEJ) de la mission locale Sémaphore dans le cadre du projet « Jeunes en rupture », piloté par l'association Surso (Service d'urgence sociale). Ce projet permet à des jeunes de moins de 25 ans en rupture familiale d'accéder directement à un logement en bénéficiant d'un accompagnement social.

### 137 jeunes repérés

Au total, 55 logements sont proposés dans le Sud Alsace dont 35 à Mulhouse et 20 à Cernay et Thann. Noémie a donc quitté le foyer de la protection de l'enfance et intégré une colocation depuis quelques semaines. « Aujourd'hui, 137 jeunes en grande difficulté ont été repérés par l'ensemble de nos partenaires – le projet « Jeunes en rupture » réunit aujourd'hui 10 structures de l'action sociale du territoire », explique Jean-Philippe Julo, directeur de l'association Surso.

### 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires obligatoires

Dans le cadre de son Contrat d'engagement jeune, Noémie sera accompagnée tout le long de son parcours, qui dure en moyenne entre neuf et douze mois, par Jérémy Bacher, travailleur social de l'association Alsa (association pour le logement des sans-abri), un des 10 partenaires. Noémie va bénéficier de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires obligatoires ainsi qu'une allocation mensuelle, pouvant aller jusqu'à 552,29 euros, pour la soutenir dans ses démarches. Elle a par exemple comme projet de passer le permis de conduire. « Au mois d'août, elle va participer à des ateliers pour travailler sur la confiance en soi ou encore la gestion du stress », explique Jérémy Bacher.

Depuis son lancement en 2022, près de 30 % des jeunes quittent le parcours avec à la clé un contrat d'alternance, un CDD de plus de six mois ou un CDI.